



- 1 La Côte Barine, superbe pelouse du Toulinois © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 La Bacchante, papillon rare en Lorraine © DANIEL MOREL







## Pelouses du Toulais

**Superficie :** 181 ha  
**Département :** Meurthe-et-Moselle  
**Maître d'ouvrage :** CC du Toulais  
**Opérateur :** CSL

### Des buttes témoins, sentinelles veillant sur le lit fossile de la Moselle

Le site « Pelouses du Toulais » est localisé dans le département de la Meurthe-et-Moselle à l'ouest de Toul, de part et d'autre de la vallée de l'Ingrassin, ancien lit « fossile » de la Moselle. Le paysage du Toulais est fortement marqué par les côtes calcaires d'origine sédimentaire, rebord oriental du bassin parisien. De nombreux villages se situent à flanc de coteau, au niveau des résurgences de sources, à la jonction les calcaires perméables formant le haut des côtes, et les marnes ou les calcaires marneux imperméables. Les buttes témoins de la côte Barine et de la Côte Saint-Michel sont également des éléments essentiels du relief du Toulais.

Sur près de 200 ha, ce site regroupe quatre pelouses calcicoles\* (*Habitat prioritaire 6210*), anciens parcours à moutons d'origine pastorale, soit en situation de plateau, comme à Domgermain et à Écrouves, soit au dévers des coteaux, comme à Choloy et à la Côte Barine. Leur état de conservation est variable, mais l'intérêt écologique de ces prés calcaires n'est plus à démontrer : neuf espèces végétales protégées y trouvent refuge, ainsi que de nombreux insectes et oiseaux. Ainsi, la superbe Anémone sylvestre fleurit au printemps sur les coteaux des buttes témoins.

S'ajoutent à ces habitats de milieux ouverts divers boisements frais entourés de sources calcaires. Dans certaines lisières ou clairières forestières, on peut trouver le très rare Sabot de Vénus. Menacé à l'échelle de l'Europe, cette orchidée n'est présente en Lorraine que dans deux stations et en France, elle est exceptionnelle en plaine. La station du Toulais constitue la seule station viable au niveau régional.

Des espèces animales d'intérêt communautaire et dont les populations sont en fort déclin en Europe ont été recensées sur le site :

- deux espèces de papillons : le Damier de la Succise qui recherche les lisières fraîches à végétation haute et la Bacchante, espèce plus forestière. Le Damier de la Succise est cité pour mémoire, car il semble avoir irrémédiablement disparu du site depuis le début des années 2000. En Lorraine, la Bacchante se trouve en bordure occidentale de son aire de répartition, qui s'étend du nord de l'Espagne au Japon en passant par l'Europe centrale, la Russie et la Sibérie. Dans les pays de l'Union Européenne, ce papillon forestier est considéré en régression dans le domaine atlantique et le domaine continental. Cependant, dans notre région, la Bacchante est encore bien représentée dans les boisements clairs le long des Côtes de Meuse. Elle y trouve son biotope\* préféré constitué d'une mosaïque de petites clairières et de boisements irréguliers, qui lui procurent l'éclaircissement idéal, entre ombre et lumière. C'est là que la femelle dépose ses œufs dans les touffes de Laiche blanche et de Laiche des montagnes, ces deux plantes nourrissant et abritant les chenilles ; les adultes volent en juin et juillet. Sur les Côtes de Toul, la gestion forestière, en futaie irrégulière avec des parcelles cloisonnées, menée actuellement par l'ONF, convient très bien à cette espèce.
- une espèce d'amphibien\* : le Triton crêté, présent dans deux mares situées sur le plateau d'Écrouves.







- 1 Les fossés du fort d'Écrouves © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Le Vespertilion de Natterer, petite chauve-souris bien présente dans le Toulais © DAVID AUPERMANN





- treize espèces de chauves-souris :
  - cinq figurant à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » et fréquentant les anciens ouvrages militaires de Domgermain, d'Écrouves et de la Côte Barine. Il s'agit du Petit rhinolophe, du Grand rhinolophe, de la Barbastelle d'Europe, du Vespertilion à oreilles échanquées et du Grand murin.
  - huit autres espèces de Chiroptères inscrites à l'annexe IV : le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion à moustaches, le Vespertilion de Brandt, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux et l'Oreillard gris. Plus particulièrement, avec près de 15% des effectifs hivernant en Lorraine, le Fort d'Écrouves héberge en hiver une importante population du Vespertilion de Natterer. Cette espèce, inféodée aux milieux forestiers et aux vergers, est très discrète et rarement observée dans notre région. Ses populations en Lorraine comme en France sont très mal connues.

### Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Pelouses du Toulais » est installé sur les pentes des côtes calcaires et des buttes témoins qui structurent harmonieusement le paysage de cette région naturelle. Si le haut des côtes a souvent été boisé du fait de la pauvreté des sols, quelques lieux plus propices ont été convertis très tôt en pelouses calcaires. Les pelouses du Toulais étaient toutes utilisées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme parcours à moutons communaux. Cette pratique a perduré jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et s'est éteinte progressivement pour les sites de Pagny-derrière-Barine, du plateau d'Écrouves et de la pelouse de Choley-Ménillot. Ces pelouses étaient alors beaucoup plus vastes qu'aujourd'hui : à titre d'exemple, la pelouse calcaire de Choley-Ménillot couvrait, en 1950, 40 ha sur le plateau. Elle n'en couvre plus que 1 ha aujourd'hui, sur le rebord de côte.

Les parties basses des coteaux étaient plantées de vignes jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la limite des pelouses calcaires. Les arbres étaient alors absents des côtes, comme en témoignent d'anciennes cartes postales de la Côte Barine. Progressivement, du fait notamment du développement des transports et du *Phylloxera*, ces vignes ont été arrachées ou abandonnées et les parcelles se sont reboisées, plus ou moins spontanément. L'activité viticole subsiste néanmoins, et tend même à se renforcer, sur les communes de Lucey et Bruley, productrice de l'AOC « Gris de Toul ».

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'armée a entrepris de grands travaux de fortifications sur la plupart de ces plateaux calcaires, dans le but de renforcer le dispositif de défense de la place de Toul. Des fortifications, magasins à poudre, casemates et forts ont été édifiés et renforcés, principalement entre 1870 et 1914. Cette utilisation par l'armée, même si elle a modifié en profondeur plusieurs pelouses calcaires, a néanmoins permis le maintien d'un certain entretien, notamment sur le plateau de Domgermain, encore actuellement exploité par pâturage ovin.

Aujourd'hui, l'agriculture est peu présente sur ces pelouses qui sont néanmoins, pour certaines, gérées plus ou moins de façon extensive\* par pâturage ovin. Ces vastes ensembles de pelouses de plateau ont subi de nombreuses dégradations dues à différents types d'utilisation au cours des années passées : décharge, carrière, terrain de sports mécaniques, boisement, etc. Une partie de cet ensemble de pelouses et une ancienne casemate sont aujourd'hui protégées par le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL). De plus, dès l'année 2004, la CPEPESC Lorraine et le CSL avaient demandé aux services du Génie Militaire que le Fort d'Écrouves soit intégré au périmètre du site Natura 2000, mais cette demande a été rejetée. Toutefois, depuis cette date, lorsque la mise en sécurité de tous les ouvrages militaires lorrains désaffectés a été programmée par le Ministère de la Défense, le projet technique de la fermeture de tous les forts encore sous la responsabilité de l'Armée depuis Verdun jusqu'à Épinal a été discuté avec la CPEPESC Lorraine, afin que la protection des Chiroptères qui y ont trouvé refuge soit prise en compte.

### Habitats représentés dans ce site

5130 6210 9150

### Espèces représentées dans ce site

1065 1166 1303 1304 1308 1321 1324 1902

### Documentation

CLAUDE A. (2010)

CSL - AUMAÎTRE D. (2004)

DARDAINE P. *et al.* (1996)

MULLER S. (2006)

CPEPESC LORRAINE (2009)

CSL - SELINGER-LOOTEN R. *et al.* (2011)

DIDIER B. & ROYER J.-M. (1994)

